

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464

22 février 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| be2 GmbH | 22242 | Janisinvest S.A. | 22250 |
| B.F.S. 47 S.A. | 22249 | Klingelberg Grundbesitz A.G. | 22270 |
| BG Investment Luxembourg S.A. | 22269 | Magilux S.à r.l. | 22253 |
| Bidiessé S.A. | 22226 | Maxon Investments B.V. | 22251 |
| Brasserie Uelzechtall Sàrl | 22272 | Menuiserie Feiereisen | 22254 |
| BRE/Europe 3 S.à r.l. | 22246 | Nerio Sàrl | 22258 |
| Capvis Management (Lux) S.à.r.l. | 22270 | ÖkoWorld Lux S.A. | 22269 |
| Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A. | 22256 | Paradur S.A. | 22272 |
| Conceptu'l S.à r.l. | 22250 | Plafolux | 22268 |
| Dionysos Investment S.A. | 22255 | ProLogis UK CCVII S.à r.l. | 22226 |
| Diversind Finance S.A. | 22262 | Promsvyaz Finance S.A. | 22260 |
| East-West Trading Company G.m.b.H. .. | 22271 | Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l. | 22228 |
| FDR S.à r.l. | 22269 | Relay S.A. | 22271 |
| Fenera Holding International S.A. | 22254 | Resam Luxembourg S.à r.l. | 22228 |
| Flextronics ODM Luxembourg S.A. | 22254 | Sea Star Participation S.à r.l. | 22240 |
| GSC European CDO I S.A. | 22244 | Urbania-Adyal S.A. | 22243 |
| Hertz Luxembourg Sàrl. | 22257 | Vienna XI Sàrl | 22266 |
| Hertz Luxembourg Sàrl. | 22258 | Vienna X Sàrl | 22263 |
| Hertz Luxembourg Sàrl. | 22266 | Villa Schlammestee S.à r.l. | 22250 |
| Hertz Luxembourg Sàrl. | 22258 | Vitech Holding S.à r.l. | 22271 |
| Horizon International S.A. | 22265 | Wigical Group | 22269 |
| Induplan, Industrial Handels- und Pla- nungs-Gesellschaft, GmbH | 22241 | Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l. | 22244 |
| Interclear S.à r.l. | 22253 | ZIV Group Investment I S.à r.l. | 22228 |

Bidiesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019457/231/15.

(080017396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis UK CCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.096.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769),
by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCVII S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 of October 12, 2004;
- that the capital of the corporation ProLogis UK CCVII S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up;
- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

22227

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCVII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1017 du 12 octobre 2004;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCVII S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43156. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019353/220/93.

(080017633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019456/231/15.

(080017454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ZIV Group Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019458/231/15.

(080017387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l. (ci-après «la Société»), dont le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.521, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C numéro 985 du 26 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2007, non encore publié au Mémorial C.

Les associés suivants ont déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer de l'ordre du jour qui sera plus amplement décrit ci-après, et qui ont comparu à cette fin en leur qualité d'associés de la Société tout en représentant l'entière du capital de cette dernière, et tout en faisant les déclarations suivantes:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.469, en sa qualité de propriétaire de deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (292.250) parts sociales du capital de la Société étant valablement représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Eugenio Battista Agrati, demeurant à I-20121 Milan, Piazzale Dateo 2 (Italie);

- Monsieur Jacopo Rossi, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DUSE II S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.623, en sa qualité de

propriétaire de deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (292.250) parts sociales du capital de la Société étant valablement représentée aux fins des présentes par Monsieur Andrea Cenname, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesdits comparants ont déclaré représenter l'entière du capital souscrit de la Société, actuellement fixé à quatorze millions six cent douze mille cinq cents euro (14.612.500,- EUR), représenté par cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, et ils ont exposé qu'ils se déclarent d'accord à se réunir valablement en assemblée générale, sans convocation spéciale et préalable, déclarant tous ayant une parfaite connaissance et compréhension de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

- 1) Refonte complète des statuts.
- 2) Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris à l'unanimité, sans abstentions et par votes séparés, la résolution suivante:

Résolution

Sur base des arrangements et conventions conclues entre les associés comparants aux présentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et de les arrêter dorénavant en langue anglaise, au vu de la vocation dorénavant internationale du groupe et de son actionariat. Par conséquent l'assemblée décide d'arrêter les statuts comme suit, pour remplacer avec effet immédiat les statuts actuels, et régir leurs rapports sociaux:

Version anglaise (faisant foi):

ARTICLES OF ASSOCIATION

«Title I - Form - Name - Duration - Registered office - Corporate object

Art. 1. Form-Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested members by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of units, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II - Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at fourteen million six hundred and twelve thousand five hundred Euros (14,612,500.- EUR) represented by five hundred and eighty-four thousand five hundred (584,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the meeting of the members or by decision of the sole member, as may be the case, deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If one member intends to transfer in any way whatsoever all or any of the units held by it in the Corporation (the «Holding») to a prospective purchaser (the «Prospective Purchaser»), the afore said member shall send a notice to other member(s), by means of registered letter with advice of receipt (the «Offer in Pre-emption»).

The Offer in Pre-emption must contain:

- the name of the Prospective Purchaser;
- a precise indication of the number of the units making up the Holding they intend transferring;
- the offer price for the Holding and payment procedures for same; a representation that the purchase offer has been formulated in good faith;
- a representation that the price offered for the Holding constitutes the sole payment agreed for transfer of the Holding, and that no other agreements or additional payments for the Holding exist that might have the effect of reducing what has been agreed by way of payment;
- a representation that the procedures for payment indicated in the Offer in Pre-emption are correct and truthful.

The other member(s) shall have the right to pre-emption (the «Pre-emption») on the terms and conditions indicated hereinafter. Should this member intend to exercise Pre-emption, it must do so within 60 (sixty) days of receipt of the Offer in Pre-emption (the «Deadline for Exercising Pre-emption»), by means of a registered letter with advice of receipt, addressed to the selling member (the «Notice Accepting the Offer»), in which such member must unconditionally declare to purchase all - and not part of - the units offered under Pre-emption which constitute the Holding.

The Notice Accepting the Offer shall not be binding in the event it contains terms and conditions of purchase which differ from those described in the Offer in Pre-emption or should it not be sent with respect for the deadlines set down in the Offer in Pre-emption.

Should the other member(s) not exercise Pre-emption, the selling members shall be free to transfer the Holding to the Prospective Purchaser on the terms and conditions in the Offer in Pre-emption. If more than one member exercises its right of Pre-emption each such member shall be entitled to its pro-rata share of the Holding.

However, if transfer of the Holding to the Prospective Purchaser does not take place within 60 days of expiry of the Deadline for Exercising Pre-emption, the transfer can only take place subsequently if the procedure and conditions under this article are again complied with.

All transfer inter vivos to third parties shall be subject to the provisions of Article 189 of the Law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 8. Lock Up Period. Unless otherwise agreed between the Members in writing, the Members undertake, for a period of 2 (two) years from 29 June 2007 (the «Lock Up Period»), not to transfer in any way whatsoever to third members their own holdings in the Corporation, in order to allow for the agreed development programme to be implemented.

Once expired the Lock Up Period, should one Member intend to transfer the shares held by it in the Corporation, such transfer shall be in compliance with the pre-emption right procedure provided for by article 6.

Art. 9. Decision-making Block. The Members shall be entitled to activate the procedure at this article 9 should a Decision-Making Block (as defined hereunder) occur in relation to the Corporation. In this case each Member may act as Proposing Party, as defined hereunder.

For the purposes of this article 9 a Decision-Making Block shall be deemed to exist when 30 (thirty) days have elapsed from notification by one of the Members to the other of a situation occurring in which the Members, at a general meeting,

or the Board of Managers at a Board Meeting, (i) have not reached an agreement on approving the annual balance sheet for three consecutive meetings or in any event within the legal or statutory deadlines; (ii) have not reached, for three consecutive meetings, the quorums set down for the resolution concerning any of the reserved matters listed in article 17 and the following matters:

- (i) capital increase with or without option right;
- (ii) mergers, demergers and modification of the Corporation;
- (iii) any change to the by-laws of the Corporation concerning the rules of the constitution, the appointment, the quorums of constitution and resolution of the General meeting and the Board of Managers, the preemption right and the corporate object;
- (iv) winding-up procedures concerning the Corporation;
- (v) Corporation's listing and de-listing;
- (vi) approval of the balance-sheets of the Corporation;
- (vii) signing, amendment, withdrawal from and ceasing of agreements and in any case undertaking of obligations which economic value exceeds EUR 100,000.- if not contemplated by the business plan;
- (viii) approval and amendment of the business plan and annual budget of the Corporation;
- (ix) any loan in favour of or granted by the Corporation of any nature whatsoever, if not contemplated by the business plan;
- (x) granting or waiver of any guarantee in respect of the liabilities of solvency of any third party or any similar obligation of the Corporation if not contemplated by the business plan;
- (xi) granting or waiver of any guarantee in respect of the Corporation subsidiaries' assets;
- (xii) signing, amendment, withdrawal from and ceasing of service agreements and supply contracts;
- (xiii) signing, amendment, withdrawal from and ceasing of lease agreement if not contemplated by the business plan;
- (xiv) signing, amendment, withdrawal from and ceasing agreements, profit sharing agreements, joint-ventures, partnerships, EEG, temporary associations of companies and other forms of co-operation with other companies and also outsourcing agreements of every kind;
- (xv) acquisition and sale of holdings or other interests in other companies not contemplated by the business plan;
- (xvi) any acquisition or contribution or transfer at any title whatsoever of any business or any material part of any business of the Corporation;
- (xvii) any acquisition or contribution or transfer at any title whatsoever of the participations held in the Corporation subsidiaries or of any business or any material part of any business of the such Corporation subsidiaries;
- (xviii) appointment of the Chairman and the Managing Director, of other executive officers and more generally any delegation of powers;
- (xix) profit distributions, including dividends determination, and loss settling method;
- (xx) any acquisition or transfer of real properties and any other right related to such real properties, if not contemplated by the business plan;
- (xxi) resolution concerning the right of vote to be exercised in the shareholders meeting of the Corporation subsidiaries related to the following matters:

- (a) capital increase, mergers, demergers and modification of the Corporation subsidiaries;
- (b) winding-up procedures of the Corporation subsidiaries;
- (c) approval of the balance sheets of the Corporation subsidiaries;
- (d) appointment of the administrative body and the members of the board of auditors of the Corporation subsidiaries;
- (e) matters reserved to the exclusive competence of the shareholders meeting of the Corporation subsidiaries;

It is hereby understood and agreed that no less than 15 days will lapse between each of the three meeting referred to above. During these periods, the Decision Making Block will, to the extent permitted by Luxembourg Law, be devolved to the chairman of AEDES LUXEMBOURG S.A. and DUSE II S.à r.l. to enable them to reach an amicable settlement in good faith and in the exclusive interests of the Corporation.

Title III - General meetings of members

Art. 10. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, the meeting of members may only deliberate or act validly with all the members being either present or represented at a meeting of the members.

Decisions of the ordinary and extraordinary general meetings shall be taken by votes of at least the 80% (eighty per cent) of the members representing the entire share capital of the Corporation.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed with the consent of all the members or by the sole member, as may be the case. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all the members that may be either present or represented state that they have been informed of the agenda of the meeting of members, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Meeting. The meeting of members shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice from the board of managers.

The meeting of members shall be held at least once a year in relation with the annual accounts and business plan referred to in article 23.

Art. 12. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 13. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV - Management

Art. 14. Board of managers. The Corporation shall be administered by a Board of Managers consisting of 4 (four) managers who are to be appointed as follows:

- (a) 2 (two) members, including the chairman, by DUSE II S.à r.l. (the «Chairman»);
- (b) 2 (two) members, including the managing director, by AEDES LUXEMBOURG S.A. (the «Managing Director»).

The same rule shall apply in the case of renewal or replacement of the Managers, also by co-opting them.

The Board of Managers shall confer upon the Chairman and upon the Managing Director all and the same ordinary management powers necessary to the execution of all the activities provided under the business plan, with the exception of (i) powers that must be exercised by the Board as a whole and may not be delegated by law and (ii) matters listed in article 17.

Art. 15. Meetings. The board of managers shall choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman, or any manager, and at least four times a year.

The meetings of the board shall be held in Luxembourg or in any other place allowed by Luxembourg law.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the day set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting that shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting. The written notice is not necessary if all managers are present.

The meetings of the Board of Managers could be held both with the presence of the managers or, in any case, by conference call (by telephone or any other means of communication between the participants). The Board of Managers, in any case, may take decisions by means of written resolutions unanimously approved. The written resolutions, approved and signed by all Managers will have the same effect as the resolutions taken on the occasion of the meetings of the Board of Managers. In such case, the resolutions will be taken if they are delivered in the form of a written document to all board members (one or more copies) and transmitted by mail, courier or fax.

Every member of the Board of Managers may take part to any meeting of the Board of Managers by conference call, by telephone or any other means of communication that allows every participant to hear the other ones. Such way of attending to a meeting will have the same effect of attending personally. Every Manager may take part to any meeting of the Board by giving proxy, in writing or by fax, to another Member of the Board. A Board Member may not represent more than one other Member of the Board.

The Board of Managers may only deliberate or act validly with all Managers being either present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by unanimity of votes of the managers at such meeting.

Art. 16. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 17. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers. Without prejudice to Article 14 above, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board, deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine.

The following matters are, to the extent permitted by Luxembourg law, reserved to the competence of the Board of Managers that cannot delegate them to any manager or managers of the board or to any other person:

- (i) the adoption of and any changes to the accounting policies of the Corporation;
- (ii) the business plan/budget of the Corporation and any changes thereto;
- (iii) the entry into by the Corporation of any partnership, joint venture or other profit sharing arrangements;
- (iv) any disposal or acquisition of any business or any material part of any business of the Corporation or any other material assets of any nature otherwise than any disposal or acquisition as contemplated by the relevant business plan;
- (v) any change in the nature or scope of the business of the Corporation which is material in the context of the Corporation taken as a whole;
- (vi) the removal of the auditors of the Corporation or the appointment of any firm or person to act as joint auditor;
- (vii) any change in the accounting reference date of the Corporation;
- (viii) the declaring or paying or making by the Corporation of any dividend or distributions;
- (ix) any change in the authorised or issued share or loan capital of the Corporation or the grant of any option over any share or loan capital of the Corporation;
- (x) any amendment to the by-laws of the Corporation;
- (xi) any transaction with any Member or any affiliate of any Member of the Corporation;
- (xii) any arrangement with creditors or resolution or proposal that the Corporation be wound up if not contemplated by the relevant business plan;
- (xiii) any borrowing (which shall include the entry into of any finance lease (other than by way of normal trade credit)) of the Corporation if not contemplated by the relevant business plan;
- (xiv) any arrangement or any guarantee, indemnity or surety ship (whether or not legally binding) in respect of the liabilities of solvency of any third party or any similar obligation of the Corporation if not contemplated by the relevant business plan;
- (xv) the provision of any credit or making of any loan or advance by the Corporation to or for any person not contemplated by the relevant business plan;
- (xvi) any capital and/or improvements expenditure for a value exceeding EUR 75,000.- if not contemplated by the relevant business plan;
- (xvii) delegation of powers to vote at the shareholders' meeting of any subsidiary in relation to the matters indicated in this article 17.

Art. 18. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of all managers or (ii) the single signature of the person to whom the daily management of the Corporation has been delegated within the limits of said daily management or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 19. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V - Accounts

Art. 20. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year., with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

Art. 21. Annual Accounts and business plan. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation together with a business plan drawn up by the board of managers for the current financial year.

The annual accounts and the business plan shall then be submitted to the annual general meeting of members for its approval.

Art. 22. Statutory auditor. The financial statements of the Corporation shall be supervised by a Board of Statutory auditor residing in Luxembourg. The Corporation's Board of Statutory Auditors shall be made up of four members. The

chairman of such board and one auditor shall be nominated by AEDES LUXEMBOURG SA whilst the remaining two auditors shall be nominated by DUSE S.à r.l.

No member of the board has a casting vote.

The Board of Statutory auditor shall be appointed and removed by the general meeting of members which determine their remuneration and duration of their mandates.

Art. 23. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(xviii) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or

(xix) to carry them forward or

(xx) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the general meeting of members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(xxi) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(xxii) interim accounts are established by the board of managers,

(xxiii) these accounts show sufficient funds for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last fiscal year increased by the profits carried forward and the distributable reserves but decreased by the losses carried forward and the sums to be allocated to a reserve to be established by the law or these articles of association,

(xxiv) the payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Corporation are not threatened

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is to be considered as advances on future dividends.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI - Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 24. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members or of the sole member will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 25. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.»

Version française:

STATUTS

«Chapitre I^{er} . - Forme juridique - Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Forme juridique, nom. Par la présente il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui à l'avenir pourraient devenir détenteurs des parts, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est créée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur du territoire de la commune par décision du Conseil de Gérance de la Société.

Le siège pourra être transféré à un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de ses membres. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

Dans le cas de développement sur le plan politique, économique et social en cours ou imminente, qui serait de nature à avoir un impact sur les activités normales de la Société à son siège ou à entraver la communication avec ce siège et des

personnes à l'étranger, tel que déterminé par la direction de la Société, le siège peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la fin de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, qui malgré le transfert temporaire de son siège, restera une Société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la direction de la Société.

Art. 4. Objet. L'objet de la société est la prise de participations de quelque manière que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielle, financière et autre au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir tout titre et droits par la participation, contribution, option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour établir, gérer, développer et vendre ses avoirs selon leur composition respective et notamment mais non pas exclusivement détenus dans son portefeuille de titres quelque soit leur origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir au moyen d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option, des titres et toute propriété intellectuelle, de les réaliser au moyen de la vente, transfert, échange ou autrement, de recevoir ou donner des licences sur les droits de propriété intellectuelle et de donner à ou pour le bénéfice de sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et aux sociétés du groupe, toute assistance y compris une assistance financière, des prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice de la généralité de l'objet de la Société, celle-ci pourra faire tout ce qui suit:

- acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, négociation et investissement de et aliénation de parts, obligations, fonds, bons, preuves de dettes et autres titres, emprunter de l'argent et émettre des reconnaissances de dettes de même que prêter de l'argent.
- acquisition de revenu provenant de la vente ou de la licence de droits d'auteur, brevets, conceptions, secrets de fabrication, marques ou autres intérêts similaires;
- mise à disposition d'une assistance technique;
- participation dans et gestion d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes et effectuer des émissions privées d'obligations, de bons, de titres, de reconnaissances de dettes et certificats à condition que ceux-ci ne sont pas librement négociables et émis uniquement sous forme scripturale.

De manière générale, la Société pourra effectuer toutes les transactions qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objectif

Chapitre II - Capital - Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société s'élève à quatorze millions six cent douze mille cinq cents euros (14.612.500,- EUR), subdivisé en cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts en émission.

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée des membres ou par une décision du seul membre, quel que soit le cas, délibérant de la même manière que pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert des parts. Si un membre a l'intention de transférer d'une quelconque manière toute ou une partie des parts qu'il détient dans la Société (les «Parts détenues») à un acheteur potentiel («l'Acheteur potentiel»), ledit membre doit envoyer une notification aux autres membres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception («l'Offre de préemption»).

L'offre de préemption doit contenir:

- le nom de l'Acheteur potentiel,
- une indication précise du nombre des parts qui font parties des Parts détenues à transférer,
- le prix offert pour ces Parts détenues et les procédures de paiement pour celles-ci,
- une déclaration que l'offre d'achat a été formulée en bonne foi,
- une déclaration que le prix offert pour les parts détenues constitue l'unique paiement convenu pour le transfert de ces parts et qu'aucun autre accord ou paiement supplémentaire pour les parts détenues existe pouvant entraîner une réduction de ce qui a été convenu comme paiement,
- une déclaration que la procédure pour le paiement indiquée dans l'Offre de préemption est correcte et véridique.

Les autres membres ont le droit de préemption (la «préemption») suivant les termes et conditions indiqués par la suite. Si un tel membre a l'intention d'exercer la préemption, il doit le faire endéans 60 (soixante) jours de la réception de l'offre de préemption (le «délai pour exercer la préemption») au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au membre qui vend les parts (la «notification d'acceptation de l'offre»), dans laquelle ce membre doit déclarer inconditionnellement vouloir acheter toutes - et non seulement une partie - des parts détenues proposées sous la préemption.

La notification d'acceptation de l'offre n'est pas ferme dans le cas où elle contiendrait des conditions d'achat qui sont différentes de celles qui sont décrites dans l'offre de préemption ou ne sont pas transmises en accord avec le délai fixé dans l'offre de préemption.

Si les autres membres n'exercent pas leur droit de préemption, le membre qui vend les parts est libre de les transférer à l'acheteur potentiel aux conditions fixées dans l'offre de préemption. Si plusieurs membres exercent leur droit de préemption, chacun de ces membres aura droit à une part prorata des parts détenues.

Néanmoins, si le transfert des parts détenues à l'acheteur potentiel n'a pas lieu endéans 60 jours du délai pour exercer la préemption, le transfert pourra se faire uniquement par la suite si la procédure et les conditions de cet article sont à nouveau respectées.

Tout transfert inter vivos à des tiers est sujet aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Rachat des parts. La Société pourra racheter ses parts en accord avec les dispositions légales en la matière.

L'acquisition et la vente par la Société de parts détenues par celle-ci dans le capital social auront lieu en vertu d'une décision sur les conditions fixées par l'assemblée générale des membres.

Art. 8. Période de blocage. Sauf accord contraire entre les membres pris par écrit, les membres s'engagent pour une période de 2 (deux) ans à partir du 29 juin 2007 (la «Période de blocage») de ne pas transférer d'une quelconque manière à des tiers leurs parts détenues dans la Société afin de permettre la mise en œuvre du programme de développement convenu.

Art. 9. Blocage de décision. Les membres ont le droit d'activer la procédure de cet article 9 en cas de blocage de décision (tel que défini par la suite) en relation avec la Société. Dans ce cas, chaque membre pourra agir comme partie proposant tel que défini par la suite.

Pour les besoins du présent article 9, un blocage de décision est supposé exister lorsque 30 (trente) jours se sont écoulés à partir de la notification par un des membres aux autres d'une situation dans laquelle les membres, lors d'une assemblée générale, ou le Conseil de Gérance lors d'une réunion du Comité, (i) n'ont pas trouvé d'accord sur l'approbation du bilan annuel pendant trois réunions consécutives ou dans tous les cas avec des délais statutaires ou légaux; (ii) n'ont pas trouvé, pendant trois réunions consécutives, les quorums fixés pour la résolution concernant un quelconque des sujets repris dans l'article 17 et les sujets suivants:

- (i) augmentation du capital sans droit d'option;
- (ii) fusions, scissions et modification de la Société;
- (iii) toute modification des statuts de la Société concernant les règles de la constitution, de la nomination, des quorums de la constitution et de résolution de l'assemblée générale et du Conseil de Gérance, le droit de préemption et l'objet de la société;
- (iv) procédure de liquidation et de retrait de la cotation;
- (v) cotation et retrait de la cotation de la Société;
- (vi) approbation des bilans de la Société;
- (vii) signature, modification, retrait de et fin des accords et dans tous les cas la prise d'obligation dont la valeur économique dépasse EUR 100.000,- si pas compris dans le plan d'entreprise;
- (viii) approbation et modification du plan d'entreprise et du budget annuel de la Société
- (ix) tout prêt en faveur ou donné par la Société de quelque nature que ce soit, si non compris dans le plan d'entreprise;
- (x) accorder ou retirer une garantie en relation avec les dettes envers un tiers ou une obligation similaire de la Société si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xi) accorder ou retirer une garantie en relation avec les avoirs des succursales de la Société;
- (xii) signature, modification, retrait de et cessation des accords de service et contrats de fournisseurs;
- (xiii) signature, modification, retrait de et cessation des contrats de leasing si non compris dans le plan d'entreprise
- (xiv) signature, modification, retrait de et cessation des contrats, contrats de partage du bénéfice, joint-ventures, partenariats, EFIG, associations temporaires de sociétés et d'autres formes de coopération avec d'autres Sociétés et aussi d'accord de sous-traitance de toutes sortes;
- (xv) acquisition et vente de participations ou d'autres intérêts dans d'autres sociétés si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xvi) toute acquisition ou contribution ou transfert à quelque titre que ce soit des participations détenues dans les succursales de la Société ou dans toute entreprise ou toute part matérielle de toute entreprise de ces succursales de la Société;
- (xvii) nomination du Président et du Directeur Général, de tout autre directeur et plus généralement la délégation de pouvoirs;
- (xviii) distribution des profits y compris la fixation de dividendes et la méthode pour épancher les dettes;

(xix) toute acquisition ou transfert de bien immobiliers et tout autre droit en relation avec ces biens immobiliers si non compris dans le plan d'entreprise;

(xx) résolution concernant le droit de vote à être exercé dans l'assemblée des membres des succursales de la Société en relation avec les sujets suivants:

- a) augmentation du capital, fusions, scissions et modification des succursales de la Société;
- b) procédures de liquidation des succursales de la Société;
- c) approbation des bilans des succursales de la Société;
- d) nomination des organes administratifs et des membres du comité de révision des succursales de la Société;
- e) sujets réservés à la compétence exclusive de l'assemblée des membres des succursales de la Société.

Il est convenu par la présente que tout au plus 15 jours peuvent s'écouler entre chacune des trois réunions mentionnées ci-avant. Pendant ces périodes, le blocage des décisions sera, dans la mesure permis par la loi luxembourgeoise, porté devant le président de AEDES LUXEMBOURG S.A. et DUSE II S.à.r.l. afin de leur permettre de trouver un règlement amiable et en bonne foi dans l'intérêt exclusif de la Société.

Chapitre III - Assemblées Générales des membres

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute réunion régulièrement constituée des membres de la Société représente l'entière responsabilité des membres de la Société. Elle a les pouvoirs les plus vastes pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes en relation avec l'activité de la Société.

Sauf dispositions contraires de la loi, l'assemblée des membres pourra délibérer valablement uniquement lorsque tous les membres sont présents ou représentés lors d'une assemblée des membres.

Les décisions des assemblées ordinaires et extraordinaires sont prises par les voix d'au moins 80% (quatre-vingt) pourcents des membres représentant l'entière responsabilité du capital social de la Société.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changées avec l'accord de tous les membres ou par le seul membre, le cas échéant. Les membres peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les membres qui sont présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour d'une assemblée des membres, cette assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Assemblées. Les assemblées générales ont lieu au Luxembourg au siège de la Société ou à un autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation de la part du Conseil de Gérance.

L'assemblée des membres se tiendra au moins une fois par an en relation avec les comptes annuels et le plan d'entreprise visé dans l'article 23.

Art. 12. Procédure, vote. Chaque part donne droit à une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par part; si une part est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à la désignation d'un détenteur unique de cette part vis-à-vis de la Société.

Art. 13. Membre unique. Si la Société n'a qu'un seul membre, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions du membre unique seront prises dans le cadre du premier paragraphe et documentées par écrit ou dans un procès-verbal de réunion.

Par ailleurs, les accords signés entre le membre unique et la Société qu'il représente sont documentés par écrit ou dans un procès-verbal de réunion. Néanmoins, cette disposition ne s'applique pas aux opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Chapitre IV - Direction

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société sera gérée par un Conseil de Gérance comprenant 4 (quatre) directeurs nommés comme suit:

- (a) 2 (deux) membres, y compris le Président, par DUSE II S.à r.l. (le «Président»);
 - (b) 2 (deux) membres y compris le Directeur général par AEDES LUXEMBOURG S.A. (le «Directeur général»);
- La même règle s'applique en cas de renouvellement ou de remplacement des Directeurs aussi par cooptation.

Le Conseil de Gérance confèrera au Président et au Directeur général tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer tous les actes nécessaires prévus par le plan d'entreprise à l'exception des (i) pouvoirs à exercer par le Comité dans son ensemble et que la loi ne permet pas de déléguer et (ii) les points repris dans l'article 17.

Art. 15. Réunions. Le Conseil de Gérance désignera un secrétaire qui n'a pas besoin d'être directeur et qui sera responsable pour la tenu des procès-verbaux des réunions du comité et des assemblées des membres.

Le Conseil de Gérance se réunira sur demande du Président ou de tout directeur au moins quatre fois par an.

Les réunions du comité seront tenues au Luxembourg ou à un endroit permis par la loi luxembourgeoise.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les directeurs au moins trois jours en avance du jour fixé pour cette réunion sauf dans des cas d'urgence lorsque la nature de telles circonstances est

indiquée dans la notification pour ces réunions à envoyer à tous les directeurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette réunion. Une notification n'est pas nécessaire si tous les directeurs seront présents.

Les réunions du Conseil de Gérance pourront se tenir en la présence des directeurs ou, en toute circonstance, par voie de conférence téléphonique (ou de tout autre moyen de communication entre les participants). Le Conseil de Gérance pourra également, en toutes circonstances, prendre les décisions par voie de résolutions écrites adoptées à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les directeurs auront la même valeur que les résolutions adoptées lors de réunions du Conseil de Gérance. Dans ce cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément si elles sont consignées dans un écrit transmis à tous les membres concernés (une seule copie ou plusieurs) et transmises par courrier, coursier ou télécopie.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication permettant à chaque membre participant à la réunion d'entendre les autres participants. La participation à une réunion par ce moyen vaudra participation en personne. Tout directeur pourra participer à toute réunion du comité en donnant procuration, par écrit ou par télécopie, à un autre membre du comité. Un membre du comité ne pourra pas représenter plus d'un autre membre du comité.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou n'agir valablement que si tous les directeurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des directeurs présents lors de ces réunions.

Art. 16. Procès-Verbaux des Réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à être produits en justice ou autrement sont signés par le Président, le secrétaire ou par deux directeurs.

Art. 17. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus vastes pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition pour la Société dans le meilleur de ses intérêts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des membres tombent sous la compétence du Conseil de Gérance. Sans préjudice de l'article 14 ci-dessus, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite de la gestion et des affaires quotidiennes de la société et la représentation de la Société pour cette gestion avec l'accord préalable de l'assemblée générale des membres à tout directeur ou directeurs du comité, délibérant en accord avec les conditions et les pouvoirs que le comité pourra déterminer.

Les sujets suivants sont, dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, réserver à la compétence du Conseil de Gérance et ne peuvent pas être délégués à un ou des directeurs du comité ou à une autre personne:

- (i) l'adoption de et tout changement des politiques comptables de la Société;
- (ii) le plan d'entreprise/budget de la Société et tout changement de ceux-ci;
- (iii) la signature par la Société de tout partenariat, joint-venture ou autres accords pour le partage des bénéfices;
- (iv) toute disposition ou acquisition de toute entreprise ou partie matérielle d'une entreprise de la Société ou de tout avoir matériel quelqu'il soit autre que la disposition ou l'acquisition compris dans le plan d'entreprise y afférent;
- (v) tout changement dans la nature et dans l'objectif de l'entreprise de la Société qui se matérialise dans le contexte de la Société prise dans son ensemble;
- (vi) la révocation des réviseurs de la Société ou la nomination de toute entreprise ou personne comme réviseur conjoint;
- (vii) tout changement dans la date de référence pour la comptabilité de la Société;
- (viii) la déclaration ou le paiement ou le paiement par la Société de tout dividende ou distribution;
- (ix) tout changement dans le capital autorisé ou émis de la Société ou l'accord de toute option sur le capital ou les emprunts de la Société;
- (x) tout changement des statuts de la Société;
- (xi) toute transaction avec un membre ou un affilié d'un membre de la Société;
- (xii) tout arrangement avec des créanciers ou résolution ou proposition de liquidation de la Société si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xiii) tout emprunt (y compris la signature d'un leasing financier (autre que par un crédit normal)) de la Société si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xiv) tout arrangement ou garantie, indemnisation ou sûreté (qui lie la Société juridiquement ou non) en relation avec les créances de tout tiers ou obligation similaire de la Société si non compris dans le plan d'entreprise
- (xv) la mise à disposition d'un crédit ou emprunt ou avance par la Société à ou pour une personne si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xvi) toute dépense de capital et/ou d'amélioration pour une valeur dépassant EUR 75.000,- si non compris dans le plan d'entreprise;
- (xvii) délégation de pouvoirs pour voter lors d'une assemblée générale d'une succursale en relation avec les sujets repris dans le présent article 17.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera tenue (i) par la signature conjointe de tous les directeurs ou (ii) par la seule signature d'une personne à laquelle la gestion quotidienne de la Société a été déléguée dans les limites de cette gestion quotidienne ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne ayant reçu de tels pouvoirs de signature par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les directeurs ne sont pas responsables personnellement pour les obligations de la Société. En tant que agents de la Société, ils sont responsables pour l'exécution correcte de leurs missions.

Chapitre V - Comptes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 21. Comptes annuels et plan d'entreprise. Le bilan et les comptes pertes et profits sont dressés par le Conseil de Gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des membres au siège de la Société avec le plan d'entreprise établi par le Conseil de Gérance pour l'année sociale en cours.

Les comptes annuels et le plan d'entreprise seront ensuite soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Art. 22. Bénéfices, réserves et dividendes. Le solde créditeur des comptes pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, charges et provisions tels qu'approuvés par l'assemblée générale des membres représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pourcent (5%) du bénéfice annuel net de la Société seront alloués à une réserve requise par la loi. Cette affectation cessera dès que et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le bénéfice restant sera alloué par une résolution de l'assemblée générale des membres qui pourra décider de:

- (i) payer un dividende aux membres en proportion des parts qu'ils détiennent;
- (ii) le reporter;
- (iii) le transférer à un autre compte de réserve distribuable de la Société;

Sans préjudice de ce qui précède, l'assemblée générale des membres pourra décider avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur le bénéfice net futur de l'année en cours si:

- (i) les comptes annuels de l'année précédente ont été dûment approuvés par une résolution des membres;
- (ii) des comptes intermédiaires ont été établis par le Conseil de Gérance;
- (iii) ces comptes montrent la suffisance de fonds pour distribution, sous-entendue que le montant à être distribué ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente augmentés des bénéfices reportés et les réserves distribuables et diminués par les pertes reportées et les montants à allouer aux réserves légales ou suivant les présents statuts;
- (iv) le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas mis en danger.

Si le dividende intérimaire dépasse le montant finalement distribuable aux membres en accord avec l'assemblée générale annuelle, cet excédant est considéré comme avance sur les dividendes futurs.

Ces dispositions sont sans préjudice aux droit de l'assemblée générale des membres pour distribuer à tout moment aux membres tout bénéfice nets découlant d'années sociales précédentes et reportés ou tout montant de compte de réserves distribuables.

Chapitre VI - Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 23. Liquidation. Si la Société est dissolue, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée générale des membres décidant d'une telle liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur compensation.

La Société ne sera pas dissolue par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'incapacité de paiement d'un quelconque de ses membres ou du membre unique.

Après la clôture de la liquidation, les avoirs restants de la Société seront alloués aux membres en proportion des parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 24. Divers. Tous les sujets qui ne sont pas soumis aux présents statuts seront réglés en accord avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille sept cents euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Agrati, Rossi, Cenname, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5875. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019313/231/639.

(080017392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Sea Star Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.015.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SEA STAR PARTICIPATION S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.015, issue de la scission de la société anonyme FANTUZZI S.A. suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 659 du 21 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes sous seing privé:

- en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 282 du 20 février 2002;
- en date du 22 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 524 du 19 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3) Modification de l'article 18 des statuts.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux associés par lettres recommandées à la poste le 5 décembre 2007.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 7.000.000 parts sociales, représentatives de l'intégralité du capital social, 6.999.993 parts sociales sont représentées à la présente assemblée.

E) Qu'il appert également de ladite liste de présence que la majorité des associés et les trois quarts (3/4) du capital social sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, elle a pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société une année sociale commençant le 1^{er} décembre et finissant le 30 novembre de l'année suivante.

L'assemblée décide encore que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 a fini le 30 novembre 2007.

L'année sociale ayant pris cours le 1^{er} décembre 2007 prendra fin le 30 novembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 15 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de sept cents euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ries-Bonani, Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007, Relation GRE/2007/5920. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019284/231/63.

(080017412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Im Jahre zweitausendundsieben, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

Iryna Yedemska, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, und

Ernest Krier, Privatbeamter, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf,

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUPLAN, INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGS-GESELLSCHAFT, GMBH, mit Sitz zu L-4384 Ehlerange, Zare Ouest, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond Schroeder aus Mersch am 14. März 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 340 vom 1. Juli 1997, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Urbain Tholl aus Mersch am 25. September 2003, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1157 vom 5. November 2003, gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 18. März 2004, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 698 vom 7. Juli 2004, und gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 29. April 2005, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 977 vom 3. Oktober 2005, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B 58.520.

Iryna Yedemska, vorgenannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an die Firma JEROME TRADE Ltd, mit Sitz zu Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, dies annehmend, hier vertreten durch seinem Geschäftsführer Herrn Ernest Krier, vorgenannt, fünfzig (50) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preis von sechstausendzweihundert euro (6.200,- €).

Ernest Krier, vorgenannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an die Firma JEROME TRADE Ltd, vorgenannt, dies annehmend, fünfzig (50) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preis von sechstausendzweihundert euro (6.200,- €).

Die Zessionarin wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihr abgetretenen Anteile erbringen vom 31. Dezember 2007 angerechnet.

Die Zessionarin wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedanten bekennen von der Zessionarin den hiervoor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann treten gegenwärtiger Urkunde bei:

Steve Krier, Versicherungsgagent, wohnhaft zu Aspelt, auf Grund des vorerwähnten Protokolls, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet die Zessionarin von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schließlich hat die Anteilinhaberin in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird von Ehlerange nach Bad-Mondorf verlegt.

Zweiter Beschluss

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:
« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad-Mondorf.»

Dritter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5612 Bad-Mondorf, 13, avenue François Clement festgelegt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Krier, E. Krier, Yedemska, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2008. Relation: REM/2008/24. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 janvier 2008.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2008019282/218/55.

(080017434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

be2 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

In the year two thousand and seven, on fourteenth of December.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

- The private limited liability company be2 GmbH, with registered office in CH-6331 Hünenberg, Bösch 82, (Switzerland),

represented, by virtue of a proxy given under private seal, by the public limited company FIDUCIAIRE EUROLUX, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

here duly represented by Mr. Carsten Söns, jurist, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act, that it is the sole partner of the private limited liability company be2 GmbH, with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 123,206, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 19th of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 292 of the 2nd of March 2007,

and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole partner, represented as said before, decides, with effect on January 1st, 2008, to transfer the registered office from Luxembourg to L-6755 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel, and subsequently to amend the first paragraph of article 2 of the bylaws as follows:

« **Art. 2. (first paragraph).** The registered office is established in Grevenmacher.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said mandatory signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und sieben, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung be2 GmbH, mit Sitz in CH-6331 Hünenberg, Bösch 82, (Schweiz), vertreten, auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift, durch die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE EURO-LUX, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten Söns, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und ersucht den Notar zu beurkunden, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung be2 GmbH, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 123.206, ist, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 19 Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 292 vom 2. März 2007,

und dass sie folgenden Beschluss gefasst hat:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2008, den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-6755 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz 1 von Artikel 2 des Statuten abzuändern wie folgt:

« **Art. 2. (erster Absatz).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Grevenmacher.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Komparentin, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparentin, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat der genannte Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Söns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5858. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019246/231/77.

(080017591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Urbania-Adyal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019460/231/15.

(080017355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019484/231/15.

(080017538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

GSC European CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.455.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December,

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

STICHTING GSC I, a Dutch foundation, incorporated and governed under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, employee, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 December 2007

Said proxy after having been initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of GSC EUROPEAN CDO I S.A a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-89.455 having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 8 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1683 on 25 November 2002. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING GSC I, une foundation hollandaise régie par le droit hollandais, ayant son siège social à Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam

ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 décembre 2007

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de GSC EUROPEAN CDO I S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-89.455 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1683 du 25 novembre 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/340. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019274/206/89.

(080017797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.911.

In the year two thousand and seven, on the second day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.F L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS (OFFSHORE) V L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL II L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, UK, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America,

BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL II L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at C/O Mary Street, P.O. BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, and

PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at c/o JOHN V. CERIALE, 13 Prospect Road Westport, CT 06880, United States of America,

all duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in New York on

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of BRE/EUROPE 3 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114911, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 February 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1029 of 26 May 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time to a deed before the undersigned notary dated 30 January 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole share capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1) Increase of the Company's share capital from its current amount of four hundred twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) up to an amount of five hundred ninety-five thousand Euro (EUR 595,000.-) through the issuance of seven thousand (7,000) shares of class C with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2) Amendment of article 6, first paragraph (share capital) of the Company's articles of incorporation.

3) Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders (the «General Meeting»), after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of four hundred twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) up to an amount of five hundred ninety-five thousand Euro (EUR 595,000.-) through the

issuance of seven thousand (7,000) shares of class C with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The new shares of class C are subscribed as follows:

- six hundred seventy (670) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V L.P., prequalified, for a total subscription price of sixteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 16,750.-);
- two hundred thirty-one (231) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.1 L.P., prequalified, for a total subscription price of five thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 5,775.-);
- five hundred eighty-one (581) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.2 L.P., prequalified, for a total subscription price of fourteen thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 14,525.-);
- one hundred sixty-two (162) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.F L.P., prequalified, for a total subscription price of four thousand fifty Euro (EUR 4,050.-);
- one hundred two (102) shares of class C are subscribed by Blackstone REAL ESTATE HOLDINGS (OFFSHORE) V L.P., prequalified, for a total subscription price of two thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,550.-);
- four thousand nine hundred twenty-three (4,923) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL II L.P., prequalified, for a total subscription price of one hundred twenty-three thousand seventy-five Euro (EUR 123,075.-);
- three hundred fourteen (314) shares of class C are subscribed by BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL II L.P., prequalified, for a total subscription price of seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 7,850.-); and
- seventeen (17) shares of class C are subscribed by PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, prequalified, for a total subscription price of four hundred twenty-five Euro (EUR 425.-).

All the subscribers are represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

The shares subscribed have been paid up by the abovementioned subscribers through a cash contribution of a total amount of one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.-), and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 175,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The General Meeting resolves to authorize Mr. Pierre Beissel or Ms. Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned conversion and capital increase.

Second Resolution

The General Meeting resolves to amend article 6 first paragraph (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred ninety-five thousand Euro (EUR 595,000.-), represented by one hundred (100) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, sixteen thousand two hundred (16,200) of shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, seven thousand (7,000) shares of class C with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and five hundred (500) shares of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.1 L.P un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.F L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS (OFFSHORE) V L.P un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL II L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL II L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à C/O Mary Street, P.O. Box 908 GT George Town, Grand Cayman,

PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, un limited partnership régi par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège de direction principal à c/o JOHN V. CERIALE, 13 Prospect Road Westport, CT 06880, Etats-Unis,

tous dûment représentés par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à New York, le

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de BRE/EUROPE 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114911, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 1029 du 26 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) à un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-) par l'émission de sept mille (7.000) parts sociales nouvelles de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2) Modification de l'article 6, paragraphe premier (capital social) des statuts de la Société.

3) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) à un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-) par l'émission de sept mille (7.000) parts sociales nouvelles de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles de classe C ont été souscrites comme suit:

- six cent soixante-dix (670) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de seize mille sept cent cinquante euros (EUR 16.750,-);

- deux cent trente-et-une (231) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.TE.1 L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de cinq mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 5.775,-);

- cinq cent quatre-vingt-une (581) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) V .TE.2 L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de quatorze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 14.525,-);

- cent soixante-deux (162) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (OFFSHORE) V.F L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de quatre mille cinquante euros (EUR 4.050,-);

- cent deux (102) parts sociales de classe C a été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS (OFFSHORE) V L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.550,-);

- quatre mille neuf cent vingt-trois (4.923) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL II L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de cent vingt-trois mille soixante-quinze euros (EUR 123.075,-);

- trois cent quatorze (314) parts sociales de classe C ont été souscrites par BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL II L.P., préqualifié, pour un prix de souscription de sept mille huit cent cinquante euros (EUR 7.850.-); et

- dix-sept (17) parts sociales de classe C ont été souscrites par PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, préqualifié pour un prix de souscription de quatre cent vingt-cinq euros (EUR 425.-).

Les souscripteurs sont tous représentés par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

Les parts sociales ont été libérées par les souscripteurs ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser Monsieur Pierre Beissel ou Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, tous deux avocats demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 paragraphe premier (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de seize mille deux cents (16.200) parts sociales de classes B d'une valeur de vingt-cinq euros chacune, de sept mille (7.000) parts sociales de classe C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de cinq cents (500) parts sociales de classe Z d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007 vol. 157s, fol. 87, case 10. — Reçu 1.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019231/242/205.

(080017190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

B.F.S. 47 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.800.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019568/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09663. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Conceptu'l S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 71, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019569/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01520. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Villa Schlammestee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 106.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019574/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01531. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Janisinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 77.132.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JANISINVEST S.A, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77132, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C numéro 818 du 30 mai 2002;

- en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 236 du 27 février 2004,

ayant un capital social d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Konsbrück, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent soixante-quinze euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Kettel, A. Thill, I. Konsbrück, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2005, vol. 534, fol. 46, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019263/231/62.

(080017607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Maxon Investments B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.924.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MAXON INVESTMENTS BV S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its effective place of management and control at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 113 924, incorporated by deed of the undersigned notary on the January 19, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 817 of the April 24, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 40 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 18,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the sole manager.
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the sole manager concerning its mandate until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having its address at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme MAXON INVESTMENTS BV S.à r.l., ayant sa place effective de management et de contrôle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113 924, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2006 publié au Mémorial C numéro 817 du 24 avril 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 40 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 18.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au gérant unique.
3. Nomination d'ALTER DOMUS S.à r.l. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l. avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43398. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019260/211/105.

(080017403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Interclear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.245,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.379.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019533/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10039. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Magilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019575/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01515. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Menuiserie Feiereisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019576/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01514. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Flextronics ODM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.376.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. McCafferty / M. Kerssemakers
Director / Director

Référence de publication: 2008019577/1267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08218. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Fenera Holding International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.424.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40424, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} juin 1992, publié au Mémorial C numéro 461 du 13 octobre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian François, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariane Vigneron, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 180.000 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 au jour de la liquidation.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période du 1^{er} octobre 2006 à ce jour sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. François, A. Vigneron, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43465. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019256/211/61.

(080017394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Dionysos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.792.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIONYSOS INVESTMENT S.A ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 6 mars 2003, par devant Maître Gérard Lecuit, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 30 avril 2003, numéro 471.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Christian François, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Ariane Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Romain Bordage, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.

2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3.- Nomination d'un liquidateur, i.e. CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l. et détermination de ses pouvoirs.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur: CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 30467.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. François, A. Vigneron, R. Bordage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43447. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019258/211/56.

(080017398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.532.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARLO GAVAZZI IMPIANTI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92532, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 454 du 25 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1272 du 10 décembre 2004,

ayant un capital social de un million cinq cent mille euros (1.500.000,-EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67501.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2007. Relation GRE/2007/5974. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019264/231/62.

(080017651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019582/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10247. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019583/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10251. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019584/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10253. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nerio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.761.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December,
Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TMF PARTICIPATIONS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-79.495

here represented by Mr Frédéric Lahaye, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 27 December 2007

Said proxy after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of NERIO S.à.r.l. a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-78.761 (the «Company»), incorporated under the name of Y-LINE S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on 13 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 364 on 17 May 2001 The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 99 on 31 January 2003.

II.- The Company has a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the sole manager of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TMF PARTICIPATIONS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois; ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-79495.

ici représentée par Mr Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 27 décembre 2007

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'associée unique de NERIO S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-78-761 (la «Société»), constituée sous le nom de Y-LINE S.à r.l, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange le 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 364 du 17 mai 2001. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 99 du 31 janvier 2003.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'associée unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019270/206/95.

(080017779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Promsvyaz Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.099.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December,
Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

STICHTING PRIMA FINANCE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands

here represented by Mr Frédéric Lahaye, employee, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 27 December 2007

Said proxy after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of PROMSVYAZ FINANCE S.A a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.099 having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 776 on 28 July 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 885 on 13 October 2005.

II.- The Company has a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), divided into fifty (50) shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING PRIMA FINANCE une foundation hollandaise régie par le droit hollandais, ayant son siège social à Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam

ici représentée par Mr Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 27 décembre 2007

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de PROMSVYAZ FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-101.099 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 776 du 28 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 885 du 13 octobre 2005.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, Relation: LAC/2008/341. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019272/206/91.

(080017788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Diversind Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.436.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIVERSIND FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13436, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 1975, publié au Mémorial C numéro 70 du 7 avril 1976.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian François, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariane Vigneron, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 27.500 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au jour de la liquidation.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. François, A. Vigneron, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43446. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019255/211/60.

(080017389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Vienna X Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.104.

In the year two thousand seven, on the twenty seventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2007.

The said proxy, after having been signed *in* *variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole actual shareholder of VIENNA X S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of commerce and trade (registre du commerce et des sociétés) under number B. 116.104 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 April 2006 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1313, page 63004 dated 7 July 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves the financial statements of the Company as of 27 December 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of directors («conseil de gérance») of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2007 until the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: VIENNA LIQUIDATORSHIP LTD, with registered office at OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands company registry under number 1449496.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt sept décembre,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 15, Portland Place, London W 1 B 1PT, inscrite auprès du registre de commerce anglais sous le numéro 04693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société VIENNA X S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500.-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 116.104, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1313, page 63004 daté du 7 juillet 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve la situation comptable de la Société au 27 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2007 à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: VIENNA LIQUIDATORSHIP LTD, ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1449496.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Thailly, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/36. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019252/211/116.

(080017374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Horizon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.080.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HORIZON INTERNATIONAL SA ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 mars 2000, par devant Maître Gérard Lecuit, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 19 juillet 2000, numéro 515.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Christian François, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Ariane Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey

L'assemblée élit comme scrutateur Romain Bordage, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur, i.e. CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l. et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur: CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 67501.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. François, A. Vigneron, R. Bordage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019254/211/56.

(080017382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Hertz Luxembourg Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 janvier 2008.

Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019586/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10257. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Vienna XI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.118.

In the year two thousand seven, on the twenty seventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole actual shareholder of VIENNA XI S.à r.l, a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of commerce and trade (registre du commerce et des sociétés) under number B. 116.118 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

Grand Duchy of Luxembourg, on 12 April 2006 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1316, page 63133 dated 7 July 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves the financial statements of the Company as of 27 December 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of directors («conseil de gérance») of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2007 until the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: VIENNA LIQUIDATORSHIP LTD, with registered office at OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands company registry under number 1449496.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt sept décembre,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 15, Portland Place, London W 1 B 1PT, inscrite auprès du registre de commerce anglais sous le numéro 04693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société VIENNA XI S.à r.l. (ci-après désignée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 116.118, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1316, page 63133 daté du 7 juillet 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve la situation comptable de la Société au 27 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2007 à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: VIENNA LIQUIDATORSHIP LTD, ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1449496.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Thailly, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/37. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019251/211/116.

(080017369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Plafolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 75, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 13.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour PLAFOLUX S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008019589/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10239. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008019590/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06578. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour ÖkoWorld LUX S.A.

A. Platow / J.-F. Fortemps

Référence de publication: 2008019593/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10104. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Wigical Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019601/6534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07696. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BG Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.555.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenue le 20 novembre 2007

Le conseil d'administration de la Société a décidé conformément à l'article 8 des statuts de nommer, à l'unanimité, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Mario Andrea Beccaria, General Manager de BG SGR S.p.A., avec comme adresse professionnelle au 6 Via Ugo Bassi, I-20159 Milan, en tant que président du conseil d'administration; et
- Madame Claudia Vacanti, Chief Executive Officer de BG SGR S.p.A., avec comme adresse professionnelle au 6 Via Ugo Bassi, I-20159 Milan, en tant que vice-présidente du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société a décidé à l'unanimité de conférer à chacun un pouvoir de signature individuel.

Le conseil d'administration de la Société a, en outre nommé, à l'unanimité, en tant que dirigeants, les personnes suivantes pour la gestion journalière des activités de la Société conformément aux dispositions de l'article 78 de la loi du 20 décembre 2002:

- Madame Marylène Alix, directeur général, avec comme adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que directeur général et responsable délégué à la gestion de la Société; et

- Monsieur Matteo Canali, manager, avec comme adresse professionnelle au 6 Via Ugo Bassi, I-20159 Milan, en tant que directeur et responsable délégué de la gestion de la Société.

Chaque dirigeant peut engager la Société par sa signature individuelle dans le cadre des rôles qui leur sont dévolus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008019769/275/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Capvis Management (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.858.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder of December 28th, 2007

1. The resignation of Mr Ian David Moore as Class A Manager is accepted.

2. Mr Jonathan Buesnel residing professionally at 45, Esplanade St Helier, JE42YQ, Jersey, United Kingdom is appointed as new Class A Manager for an unlimited period of time.

Suit la version française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique le 28 décembre 2007

1. La démission de Mr Ian David Moore de son mandat de Gérant de classe A est acceptée.

2. Mr Jonathan Buesnel résident professionnellement 45, Esplanade St Helier, JE42YQ, Jersey, United Kingdom est nommé comme nouveau Gérant de classe A pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour CAPVIS MANAGEMENT (LUX) Sàrl

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Référence de publication: 2008019782/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Klingelberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether Klingelberg, demeurant via Casoro 17, CH-6917 Barbengo, Président et Administrateur-Délégué;

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019770/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

East-West Trading Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019838/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00343. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Vitech Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 75.945.

Infolge einer Abtretung sämtlicher 1.250 Gesellschaftsanteile ist Herr Klaus D. Klement, wohnhaft in D-25870 Nord-erfriedrichskoog, Diekstraat 17, neuer alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, und dies in Nachfolge der Gesellschaft ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd.

VITECH HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008019758/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Relay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 42.803.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2007

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire prévue en 2008, à savoir:

1. Administrateurs:

1.1. Steve Georgala, 22, rue la Boetie; Paris, 75008 France.

1.2. SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamass.

1.3. John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

2. Commissaire aux comptes:

2.1. FIDUCIAIRE NATIONALE Sàrl, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019763/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Brasserie Uelzechtdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 87.888.

Il résulte des décisions prises par l'associée unique en date du 20 décembre 2007 que:

- Mme Simone Schumann a été révoquée de son mandat de gérante technique avec effet au 31 décembre 2007.

- En remplacement de la gérante technique révoquée, il est décidé de nommer à compter du 1^{er} janvier 2008 en qualité de gérante unique chargée de la gestion quotidienne de la société Madame Maria Candida Esteves De Oliveira, née le 4 mars 1954 à Frossos/Braga (Portugal), demeurant 56 avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains. La société sera engagée par la signature exclusive de sa gérante (...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008019762/607/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Paradur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.955.

Extrait de résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maîtres René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2007

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019677/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.
